

CONTRACTUALISATION 2018-2022

Établissement	Jacques de Vaucanson
Ville	TOURS

CONTRAT D'OBJECTIFS

Entre :

l'Académie d'Orléans-Tours, représentée par Mme Katia Béguin, rectrice de région académique, chancelière des universités

et,

le lycée Jacques de Vaucanson, représenté par M. Stéphane Blardat, proviseur

Cadre réglementaire

- Article L421-4 du code de l'éducation modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 61.
- Décret n°2005-1145 du 09 septembre 2005
- Circulaire n° 2005-156 du 30 septembre 2005.

Article 1

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs mentionnés dans ce contrat d'objectif, en mobilisant les ressources octroyées à l'établissement (ressources humaines, délégations financières, capacités de formation)

Article 2

L'académie Orléans-Tours s'engage à accompagner la mise en œuvre du contrat, notamment par l'accompagnement des corps d'inspection (réalisation d'un diagnostic pédagogique à la demande), par des actions de formation continue organisées par la DAFOP, par l'aide de missions ou services du rectorat et des directions départementales de l'Éducation nationale. L'établissement sera doté des moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat dans la limite des budgets opérationnels de programme qui lui sont attribués chaque année.

Article 3

Chaque année, les actions mises en œuvre au regard des objectifs opérationnels feront l'objet d'une évaluation en conseil pédagogique.

Un dialogue de gestion et de performance sera mis en place à mi-parcours, dialogue qui le cas échéant pourra déboucher sur des ajustements d'objectifs, de plans d'actions ou de cibles.

Au terme du contrat, soit au bout de quatre ans, un bilan réalisé par l'établissement, ~~est ensuite~~ présenté au conseil pédagogique puis au conseil d'administration de l'établissement, est adressé au rectorat. Un nouveau contrat d'objectif sera établi sur la base du projet d'établissement renouvelé.

Article 4

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans. Il prend effet à compter de la date de sa signature et s'achèvera le 30 juin 2022

Voté au CA le : 21 juin 2018

Fait à le :

Le Recteur de l'académie d'Orléans-Tours

L'inspecteur d'académie - directeur académique
des services de l'Éducation nationale

Le chef d'établissement

Les priorités de l'académie s'articulent de la façon suivante dans le contrat d'objectifs 2018-2022

- favoriser le progrès individuel (offrir les mêmes chances de réussite à tous)
- favoriser le progrès collectif (pousser l'ambition scolaire)
- pérenniser l'expertise de l'Agenda21 (contribuer au développement du territoire)
-
-

Points forts de l'EPL

- la croissance des effectifs
- la stabilité des équipes
- les résultats aux examens et concours
- le climat scolaire, notamment lié à un stricte suivi des absences des élèves et étudiants

Points de vigilance de l'EPL

- le taux d'échec des redoublants ou des élèves venant de l'extérieur en STI2D notamment
- la prévention des conduites addictives
- l'effectif de l'encadrement ne correspondant plus à la taille du lycée et ne répondant plus aux attentes personnalisées des usagers

Autres éléments de contexte éventuels (5 lignes max.)

- un quartier en pleine croissance (construction d'un pôle commercial équipé de huit salles de cinémas, d'un EPHAD et 100 logements face au lycée)

Axes de développement et de progrès envisagés

- investissement de rénovation de locaux pour améliorer le bien-être des usagers
- accompagnement des usagers dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée

Objectif stratégique 1 : favoriser le progrès individuel (offrir les mêmes chances de réussite à tous)

Actions	Moyens mis en œuvre	Indicateurs retenus au regard des actions Indicateurs de départ	Résultats attendus Indicateurs cible
<ul style="list-style-type: none"> • permettre le progrès scolaire de chaque lycéen, chaque étudiant suivant son rythme, à partir des acquis de l'école du socle (cycle 3-4) ; • innover et expérimenter pour répondre aux besoins de chacun ; • mettre chacun en situation de réfléchir sur sa façon d'apprendre et sa façon de restituer pour progresser aussi en autonomie et tendre vers l'expertise ; • aider chacun à mieux se connaître, mieux appréhender le monde (engagement au sein de projets culturels, aux élections du Conseil Vie Lycéenne, engagement au sein de la Maison Des Lycéens, du Parlement Européen des Jeunes, de l'Association Sportive) ; • favoriser l'excellence sportive (rugby, football américain, cavalier saut d'obstacle) ; • favoriser une prévention adaptée aux conduites à risques ; • favoriser l'inclusion des élèves en situation de handicap ; • favoriser l'inclusion des primo-arrivants ; • préserver un climat scolaire propice aux apprentissages, à l'épanouissement de chacun, • poursuivre la réduction de l'absentéisme ou le décrochage scolaire (moins de 3,5 % du nombre de demi-journées travaillées), notamment chez les doublants de l'extérieur ; • favoriser la poursuite d'études dans toutes les filières. 	<p>personnaliser le mieux possible tous les apprentissages (cours, TP, TD, AP...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la liberté pédagogique des équipes dans le respect des politiques publiques nationales ; • systématiser la réflexion didactique en n'excluant aucun support, aucun savoir; encourager l'auto-évaluation, favoriser une évaluation bienveillante et exigeante, mieux préciser les acquis ou conseils dans les appréciations ; • encourager la mixité notamment femme/homme dans toutes les filières, la mixité renforçant l'efficacité de toute équipe. • favoriser l'accès à la culture notamment par la pédagogie de projet, fédératrice et source d'émulation ; • faciliter la fluidité des parcours (grâce aux dispositifs : réussir au lycée entre la 3e et la seconde, la voie passerelle en fin de seconde, les cordées de la réussite, atelier Sciences Po, stage de remise à niveau, préparation aux oraux du baccalauréat) ; • resserrer les liens avec l'enseignement supérieur dans le cadre du conventionnement avec Université François Rabelais ; 	<p>Taux d'accès au BAC (2nde →Tles)</p> <p>Taux de réussite au BAC</p> <p>Taux de réussite en BTS</p> <p>Classement l'Etudiant des lycées à CPGE</p> <p>Participation aux élections du CVL</p> <p>Nombre d'adhérents à la MDL</p> <p>Participation à l'Association Sportive (filles-garçons)</p> <p>Nombre de sélectionnés en académique et/ou national</p> <p>Taux d'absentéisme</p> <p>Taux accès des élèves Post-Bac</p>	<p>75%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>Top 10</p> <p>50%</p> <p>50%</p> <p>25%</p> <p>7(2016) 5(2017)</p> <p>< 3%</p> <p>100%</p>

Objectif stratégique 2 : favoriser le progrès collectif (pousser l'ambition scolaire)

Actions	Moyens mis en œuvre	Indicateurs retenus au regard des actions : états actuels	Résultats attendus (cible)
<ul style="list-style-type: none"> • généraliser les performances du lycée et consolider les atouts de notre société, une société de la connaissance. • renforcer l'autonomie et l'entraide au sein des classes et des équipes pour mieux incarner les valeurs de liberté et de fraternité ; • entretenir le cycle vertueux d'un établissement apprenant en encourageant les formations (quand toutes les équipes apprennent, les savoirs se démultiplient et les élèves s'élèvent) ; • répondre à l'article 3 du préambule de la Constitution (la Loi garantit à la femme dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme). • consolider la laïcité, un principe républicain fédérateur constitutif de notre histoire commune ; • ouvrir notre société au cadre européen et mondial en encourageant notamment l'apprentissage des langues vivantes (section euro diversifiées, chinois, Parlement Européen des Jeunes...), les échanges, les voyages. • soutenir la formation continue (y compris au sein du lycée) avec le GRETA ; • communiquer sur les savoirs universitaires qui se créent aujourd'hui à l'interface des disciplines (ex : répondre au vieillissement démographique, à la métropolisation nécessite la convocation de tous les champs de la connaissance) ; renforcer les liens bac-3, bac+3. 	<p>personnaliser le mieux possible tous les apprentissages (cours, TP, TD, AP...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la liberté pédagogique des équipes dans le respect des politiques publiques nationales ; • systématiser la réflexion didactique en n'excluant aucun support, aucun savoir; encourager l'auto-évaluation, favoriser une évaluation bienveillante et exigeante, mieux préciser les acquis ou conseils dans les appréciations ; • encourager la mixité notamment femme/homme dans toutes les filières, la mixité renforçant l'efficacité de toute équipe. • favoriser l'accès à la culture notamment par la pédagogie de projet, fédératrice et source d'émulation ; • faciliter la fluidité des parcours (grâce aux dispositifs : réussir au lycée entre la 3e et la seconde, la voie passerelle en fin de seconde, les cordées de la réussite, atelier Sciences Po, stage de remise à niveau, préparation aux oraux du baccalauréat) ; • resserrer les liens avec l'enseignement supérieur dans le cadre du conventionnement avec Université François Rabelais ; 	<p>Taux d'accès au BAC (2nde →Tles)</p> <p>Taux de réussite au BAC</p> <p>Taux de réussite en BTS</p> <p>Classement l'Etudiant des lycées à CPGE</p> <p>Participation aux élections du CVL</p> <p>Nombre d'adhérents à la MDL</p> <p>Participation à l'Association Sportive (filles-garçons)</p> <p>Nombre de sélectionnés en académique et/ou national</p> <p>Taux d'absentéisme</p> <p>Taux accès des élèves Post-Bac</p>	<p>75%</p> <p>100%</p> <p>100%</p> <p>Top 10</p> <p>50%</p> <p>50%</p> <p>25%</p> <p>7(2016) 5(2017)</p> <p>< 3%</p> <p>100%</p>

Objectif stratégique 3 : pérenniser notre Agenda21 (contribuer au développement du territoire)			
Actions	Moyens mis en œuvre	Indicateurs retenus au regard des actions : états actuels	Résultats attendus (cible)
<p>1. favoriser les actions relatives à l'Agenda21 scolaire</p> <p>2. tendre vers 20% de produits bio (ou circuit court) au restaurant et améliorer le confort de l'internat ;</p> <p>3. inciter la Région à privilégier les investissements relatifs aux économies d'énergie au lycée (isolation, photovoltaïque, éclairage économique) ;</p> <p>4. rédiger un plan d'investissements sur 4 ans (peinture des salles, couloirs, petits mobiliers...);</p> <p>5. installer une nouvelle signalétique ;</p> <p>6. entretenir le « parc numérique » en lien avec une réflexion sur les usages et les plus-values du numérique.</p>	<p>1. pédagogiques, financiers et partenariaux ;</p> <p>2. commissions hébergement et restauration ;</p> <p>3. rencontres régulières avec les services régionaux et l'association Energie Citoyenne 37 ;</p> <p>4. prélèvements sur fonds de roulement ;</p> <p>5. recourir à une entreprise locale spécialiste en la matière ;</p> <p>6. réflexion régulière en conseil de pilotage du numérique.</p>	<p>1. /</p> <p>2. /</p> <p>3. évolution des consommations de gaz et de l'électricité ;</p> <p>4. évolution du fonds de roulement ;</p> <p>5. /</p> <p>6. /</p>	<p>1. conserver le niveau « ambassadeur » académique de l'Agenda21 ;</p> <p>2. /</p> <p>3. nouvelle huisserie dans le bâtiment E en 2022 et multiplier par 2 la superficie du photovoltaïque ;</p> <p>4. 400000 € investis entre 2018 et 2022 ;</p> <p>5. nouvelle signalétique en 2022 ;</p> <p>6. 100 % de réussite aux examens.</p>